



Mettre les mots...

Témoignages sur le travail des militants de la Fep-CFDT

RESPECT DES OBLIGATIONS DE SERVICE ET DES CONTRATS

J'ai reçu un réel soutien de la cfdt pour faire face à des situations difficiles à vivre dans mon établissement, liées notamment au non-respect des obligations de services.

Danièle

Le 15 mai, j'accompagnais les militants Fep CFDT à la DRAAF de Marseille : nos revendications portaient sur les obligations de service avec, entre autres, les heures de concertation ridiculement minorées.

En effet, en PACA, en 2013/2014, 2 établissements sur 4 accordaient moins de 4 heures de concertation par enseignant et un établissement n'en accordait aucune !!!

Motif : la sous dotation... toujours la même rengaine des chefs d'établissement...

Face au chef du SRFD, la Fep-CFDT a réclamé que les heures de concertation soient cohérentes avec les textes et a mis en avant que la sous dotation serait en baisse de 10 postes sur l'ensemble des 4 établissements à la rentrée 2014.

Le chef du SRFD s'est alors engagé à convoquer tous les chefs d'établissement avant la fin de l'année scolaire pour que les enseignants obtiennent davantage d'heures de concertation.

Grâce à cette action, les enseignants des trois établissements concernés ont pu obtenir 9 heures de concertation.

Marie-Pierre

Suite à l'action de la CFDT le 15 mai à la Draff et à la convocation des chefs d'établissements, nous sommes passés de 4 heures de concertation l'an dernier à 8 heures cette année.

Christine

Professeure documentaliste dans un établissement horticole privé depuis 2001, j'ai été embauchée sous contrat à temps plein pour remplacer, à la base, une collègue en congé de maternité.

Durant 13 ans, d'octobre 2001 à septembre 2014, sur ma feuille de salaire, apparaît un temps de travail fractionné en deux mi-temps bien distincts : un premier mi-temps

payé en heures "normales" et un second mi-temps payé en heures supplémentaires qui n'ouvrent pas aux mêmes droits.

Il en a résulté une privation de salaire 3 mois sur 12 (de juillet à fin septembre) avec des conséquences désastreuses sur les points retraite ainsi que du point de vue financier. Or, il s'avère que dans ma position administrative, il est clairement stipulé que je suis en "activité plein temps".

Face à cette situation ambiguë et problématique, des collègues de la Fep-CFDT sont intervenus auprès de la direction de mon établissement afin de régulariser mon cas et je les remercie vivement de leur engagement.

Sylvie

Corinne, Isabelle, Philippe, Jean-François: délégués du personnel et Evelyne Déléguée syndicale ont rencontré des difficultés pour le paiement des heures de délégation en temps et en heure.

Le syndicat a saisi les prud'hommes en référé, a ouvert un dossier CNAS et a mis à disposition un défenseur du salarié qui a su faire respecter la loi. Depuis ce jour, plus aucun problème de paiement des heures de délégation. Nous encourageons tous ceux et celles qui rencontrent ce type de difficultés de ne pas hésiter.

Evelyne

*Un soutien très important auprès des délégués CFDT pour obtenir une indemnité de licenciement d'un mi-temps. **Des renseignements rapides et efficaces pour un changement d'établissement.***

Marie-Madeleine